Procès-verbal de la séance du

Conseil Municipal du 13 avril 2026

Ordre du jour :

- Choix du délégataire et modalités d'exploitation pour la gérance du Bistrot d'Escamps
- Exploitation de la licence IV

Présents : Mesdames, Messieurs, MOLES Laurent, SWYDGEDAUW Christian, YILDIRIM BAHAR Printemps, MOLES Aurélie, FRAYSSE Damien, NAUBRON Virginie, GIRAUD Julien, HARDOUIN Jordan

Absents excusés : Madame GENETET Anne (procuration à Jordan HARDOUIN)
Monsieur GRILLOT Laurent (procuration à Printemps Bahar YILDIRIM)
Madame GRILLOT Laurence (procuration à Aurélie MOLES)

Délibérations du conseil :

- Choix du délégataire et modalités d'exploitation pour la gérance du Bistrot d'Escamps

Suite à la formation de la commission « Bistrot » et d'un appel d'offre, Monsieur le Maire expose la seule candidature reçue de Madame Maria ALVES.
Monsieur le Maire propose un contrat de type « affermage » de 3 ans pour un loyer de 400 € par mois.
Il précise que Madame ALVES possède toutes les qualifications sanitaires et réglementaires pour répondre à la présente demande.
La caution est fixée à 1.000 €.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité** :
- **DE VALIDER** la candidature de Madame Maria ALVES pour l'exploitation et la gérance du bistrot d'ESCAMPS,
- **PRECISE** que les frais afférents au contrat d'affermage sont à la charge de la commune,
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents afférents à cette affaire.

- Exploitation de la licence IV

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le droit d'exploitation de la licence IV par le délégataire du bistrot d'ESCAMPS pour un coût de 20 € par mois.
Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité** :
- **DECIDE** d'attribuer le droit d'exploitation de la licence IV par Madame Maria ALVES pour la même durée que le contrat d'affermage,
- **DIT** que les frais liés à l'attribution sont à la charge de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

prorata du nombre d'habitants par commune. Pour la commune d'Escamps le montant de cette participation serait de 2 177€.
Le Conseil Municipal après délibération décide **à l'unanimité** d'approuver cette participation exceptionnelle, d'en approuver la répartition par rapport à la population et le montant de 2 177€

Clôture de la séance à 21h08

Monsieur Le Maire	Le secrétaire de séance
Laurent MOLES	Damien FRAYSSE